RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES

xvi^e Colloque international de l'Aidelf Université de Genève, 21-24 juin 2010



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE A I D E L F - 133, boulevard Davout - 75980 Paris Cedex 20 (France) - http://www.aidelf.org

AIDELF. 2012. RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES, ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES - Actes du XVIe colloque international de l'Aidelf (Université de Genève, 21-24 juin 2010), Association internationale des démographes de langue française, ISBN: 978-2-9521220-3-0.

L'engagement parental du « beau-parent » en famille recomposée en France

Laurence CHARTON* et Philippe CORDAZZO**

- * Laboratoire Cultures et sociétés en Europe, Université de Strasbourg
- ** Centre de recherche et d'étude en sciences sociales, Université de Strasbourg

Les recherches récentes sur la famille ont montré une instabilité croissante des couples, et une fréquence accrue des recompositions familiales dans les pays occidentaux (Marcil-Gratton, 1998; Archambault, 2007). La France n'échappe pas à ces évolutions familiales (Vanderschelden, 2006; Breton et Prioux, 2009). En 1999, parmi l'ensemble des familles-ménages comprenant au moins un enfant de 25 ans ou moins, 18% sont des familles dites monoparentales et 8% des familles dites recomposées (enfants vivant sous le même toit) (Barre, 2003). Parmi les familles recomposées, 46% comptent uniquement les enfants de l'un des conjoints, le plus souvent ceux de la femme puisque 63% de ces familles sont réorganisées autour d'une mère, de ses enfants et d'un nouveau conjoint. Les autres familles recomposées (54%) sont composées d'au moins un enfant né d'une union antérieure de l'un ou des deux conjoints et d'au moins un enfant issu de la nouvelle union.

Si les lois émises depuis 1972¹ ont permis de réduire l'écart de statut entre les enfants nés hors mariage et ceux nés dans le cadre d'un mariage, et de permettre le partage de l'autorité parentale des enfants nés hors mariage, jusqu'à conduire avec la loi du 4 mars 2002 à un principe de coparentalité et de résidence alternée, elles participent également plus largement à modifier les places, les rôles et les fonctions des pères, des mères et des enfants au sein des familles (Théry, 1994 ; Thevenot, 2005).

Dans ce contexte, la qualité des relations entre parents et enfants devient une composante essentielle dans l'organisation des familles, tandis que l'unité résidentielle ne constitue plus le cadre unique à l'exercice de la parentalité (Versini, 2006). Les mutations importantes dans l'accès à la parentalité et dans son exercice soulignent aussi le « glissement » des fonctions parentales sur plusieurs adultes et les enjeux associés à la pluriparentalité (Solis-Ponton, 2002; Domingo, 2009). Les familles recomposées conduisent en effet à de nouvelles organisations parentales qui ne dépendent plus exclusivement d'un lien de filiation (Villeneuve-Gokalp, 1999). L'absence de définition sociale claire du rôle de « beau-parent » (expression englobant époux et concubins) ne facilite pas la visibilité des places, des rôles, des nouveaux liens à construire; comme le montrent des recherches récentes sur les représentations des droits et responsabilités des beaux-parents (Cadolle, 2007; Parent et al., 2007).

En France, le beau-parent n'a en principe aucun droit ni aucun devoir envers l'enfant de son conjoint ou de la personne avec laquelle il vit. Toutefois, deux dispositions du code civil lui permettent l'une d'exercer, totalement ou partiellement, l'autorité parentale sur cet enfant, et l'autre de partager l'exercice de l'autorité parentale avec l'un des deux parents, voire avec les deux. Ces mesures ne sont pas réservées au beau-parent et peuvent donc être mises en œuvre au bénéfice d'autres tiers. Dans tous les cas, une décision du juge aux affaires familiales, qui ne peut être saisi que par le ou les parents détenteurs de l'autorité parentale, est nécessaire. Un avant-projet de loi relatif à l'autorité parentale et aux droits des tiers a été élaboré au cours de l'année 2008. Selon la réponse du ministère de la justice publiée dans le JO Sénat du 12 mars 2009, ce texte distingue le partage de l'exercice de l'autorité parentale de la délégation de cette autorité et prévoit que « le partage pourra se faire par une convention homologuée par le juge

Relations intergénérationnelles, Enjeux démographiques, Actes du XVIème colloque de l'AIDELF, Genève 21-24 Juin 2010, Association Internationale des Démographes de Langue Française, ISBN : 978-2-9521220-3-0

¹ Lois du 3 juillet 1972, du 22 juillet 1987 puis du 8 janvier 1993

aux affaires familiales qui vérifiera la conformité de cette convention avec l'intérêt de l'enfant. En revanche, la délégation devra toujours résulter d'un jugement ». À ce jour, un groupe de travail étudie les implications d'une reconnaissance du statut du beau-parent et en particulier l'examen des prérogatives dont ce dernier dispose pour résoudre les questions qui se posent dans la vie quotidienne (Sénat, 2009).

Si les travaux récents sur la répartition du travail domestique entre conjoints (Brousse, 1999) et sur celle des tâches éducatives entre parents (Devreux, 2004; Brugeilles et Sebille, 2009; Régnier-Loilier et Hiron, 2010) remettent en cause l'idée d'une transformation profonde et extensive des rôles parentaux et de la division sexuelle des tâches domestiques au sein de la famille, comment s'articule alors l'organisation familiale au sein des familles recomposées? Autrement dit, comment se traduit dans les faits la «beau-parentalité»? Est-ce que l'engagement parental du beau-parent se rapproche de celui des pères et mères légaux? Mais aussi, existe-t-il des différences en fonction du «type» de familles recomposées (présence uniquement dans le ménage de son enfant, de l'enfant du partenaire, de son enfant et d'un enfant commun, etc.)? Enfin, est-ce que le fait d'être « beau-père » ou « belle-mère » induit des engagements différents à l'égard de l'enfant de son partenaire ou ces différences sont-elles imputables plutôt au sexe du parent?

Si diverses études ont déjà montré la difficulté des beaux-parents à trouver leur place dans ces nouvelles configurations familiales (Ambert, 1986; Granger et *al.*, 1990) et l'instabilité plus grande de ces unions dont l'un des conjoints est déjà parent (Cherling et Furstenberg, 1994; Erlangsen et Andersson, 2001), peu d'études² et notamment des études quantitatives, se sont intéressées au bien-être des membres de ces familles. Ainsi, qu'en est-il aujourd'hui? Quelle influence peut avoir l'implication voire la non implication du beau-parent dans l'organisation familiale sur le ressenti de « bien-être » de ces familles?

Données et Méthodes

Pour essayer de répondre à ces questions, nous étudierions la participation des « beauxparents » aux soins et à l'éducation des « beaux-enfants », et tenterons de mettre en évidence les éléments qui peuvent contribuer ou non à l'exercice d'une « beau-parentalité » « réussie » et à un sentiment de bien-être pour les adultes qui vivent cette situation familiale.

Pour cela, nous examinerons, à partir des données de l'enquête française ERFI/Étude des Relations Familiales et Intergénérationnelles - qui est la contribution française à l'enquête internationale GGS/Gender and Genre Survey – de 2005 (Lincot, 2006), les conditions de l'engagement parental du « beau-parent » dans les familles recomposées en France.

Les familles recomposées appréhendées à partir de l'enquête ERFI se basent sur les réponses des répondants. Selon les directives de l'enquête, l'enfant est considéré comme membre du ménage s'il vit au moins quatre jours au cours d'une semaine ou en résidence alternée avec le répondant.

Dans cette communication, nous nous focaliserons sur les familles recomposées comprenant au moins un enfant de moins de 14 ans dans la mesure où nous souhaitons appréhender en priorité « la participation aux activités en lien avec les enfants ». Nous étudierons plus précisément dans un premier temps, les contours et configurations des familles recomposées en France, puis dans un deuxième temps, la répartition des tâches parentales et beau-parentales au sein de ces familles. Enfin, dans un troisième temps, nous appréhenderons le climat familial de ces familles à partir de l'analyse de variables portant sur le « bien-être » des (beaux) parents.

² En dehors des recherches qualitatives suivante : Cadolle S. (2001) et Cadolle S. et Théry I. (2003).

Trois approches méthodologiques ont été utilisées en fonction des analyses effectuées ; des descriptions statistiques, des Analyse en Correspondances Multiples (ACM) et des régressions logistiques, en travaillant au sein de sous groupes les plus homogènes possibles.

1. Portrait des familles recomposées

En 2005, parmi les ménages comprenant au moins un enfant de 14 ans ou moins, un peu plus de quatre ménages sur cinq sont constitués d'un couple d'adultes et de leurs enfants (82%, familles intactes); un peu moins d'un ménage sur dix (9%) d'un parent avec au moins un enfant (familles monoparentales) et d'un couple d'adultes avec au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des deux conjoints (Tableau 1). La singularité du chiffre associé aux familles monoparentales et recomposées ne doit pas faire oublier que ces catégories soustendent en réalité des situations familiales extrêmement diverses.

TABLEAU 1 : REPARTITION DES MENAGES-FAMILLES COMPRENANT AU MOINS UN ENFANT DE MOINS DE 14 ANS, ERFI 2005

Types de ménages-familles	Pourcentages pondérés	Effectifs non pondérés
Familles "intactes"	82	2091
Familles monoparentales	9	395
Familles recomposées	9	228
Ensemble	100	2714

1.1. Les enfants vivent plus souvent avec leur mère lors d'une séparation

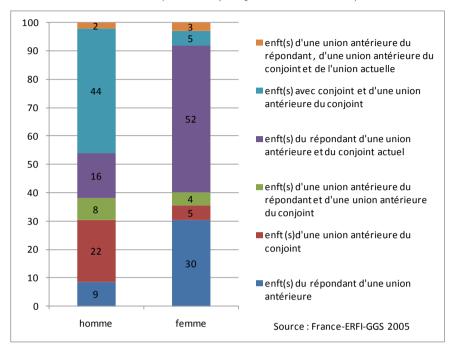
Lorsqu'un couple avec enfant(s) de 14 ans ou moins se sépare, les enfants vivent le plus souvent avec leur mère. Ainsi, parmi les familles recomposées comprenant au moins un enfant d'une union antérieure, neuf femmes sur dix déclarent résider avec au moins l'un de ses enfants contre un peu plus d'un homme sur trois (34%) des hommes (Graphique 1).

1.2. Les couples en familles recomposées ont fréquemment un enfant commun

Les femmes et les hommes en familles recomposées ont fréquemment eu au moins un (nouvel) enfant avec leur nouveau partenaire. Ainsi, 60% des hommes et 62% des femmes ont un enfant commun avec leur conjoint. Parmi ces hommes, trois sur quatre cohabitent aussi avec les enfants de sa conjointe. Cette proportion n'atteint que 13% pour les femmes (enfant commun et enfant du conjoint). Parmi les femmes ayant mis au monde au moins un enfant dans leur foyer actuel, neuf sur dix (91%) vivent aussi avec les enfants qu'elles ont eu d'une précédente union. Ce n'est le cas, par contre, que pour 29% des hommes (enfant commun et d'une union antérieure). La part des familles recomposées comprenant des enfants des unions actuelles et antérieures des partenaires est faible, elle avoisine 2-3% pour les deux sexes.

Parmi les femmes en familles recomposées, trois femmes sur dix ne vivent qu'avec ses propres enfants, contre un peu moins d'un sur dix (9%) pour les hommes. Cette situation se reflète aussi à travers les déclarations des hommes, puisque 22% des hommes déclarent partager son quotidien qu'avec les enfants de sa partenaire actuelle (contre 5% pour des femmes).

GRAPHIQUE 1 : CARACTERISTIQUES DES DIFFERENTES SITUATIONS FAMILIALES DES FAMILLES RECOMPOSEES COMPRENANT AU MOINS UN ENFANT DE MOINS DE 14 ANS SELON LE SEXE DU REPONDANT, ERFI 2005 (FREQUENCES PONDEREES)



1.3. Un nombre surreprésenté d'enfants dans les familles recomposées

Les ménages de familles « intactes » comprennent le plus souvent un enfant (49%). Les familles recomposées sans enfant commun comprennent également majoritairement un seul enfant, tandis que celles avec enfant(s) commun(s) comprennent le plus souvent deux enfants (44%) (Tableau 2). Ainsi, la part des familles plus nombreuses est surtout le fait de familles avec enfant(s) commun(s), autrement dit de familles comprenant des enfants de plusieurs unions. La proportion de familles de trois enfants ou plus passe, par ailleurs, de 7% lorsqu'il n'y a pas d'enfant commun à 20% lorsqu'il y a au moins un enfant qui vit avec ses deux parents.

TABLEAU 2 : REPARTITION DES FAMILLES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 14 ANS (FREQUENCES PONDEREES)

Nombre d'enfants de moins de 14 ans	Sans enfant en	composées Avec enfant en	Famille intacte	Total
1	commun	commun	40	40
1	66	35	49	49
2	28	44	39	39
3ou+	7	20	12	12
Ensemble	100	100	100	100

Source: France - ERFI-GGS 2005 - pourcentages pondérés

1.4. Un âge des femmes en familles intactes et recomposés assez proche

L'arrivée d'un nouvel enfant dans un foyer dépend étroitement de l'âge de la femme. À partir du Tableau 3, on observe que la répartition des familles intactes et recomposées selon l'âge de la femme est proche. Par ailleurs, plus d'une famille recomposée sur deux, avec enfant(s) de moins de 14 ans, comprennent une femme de moins de 40 ans, donc susceptible d'avoir eu un (nouvel) enfant avec son partenaire actuel.

TABLEAU 3 : REPARTITION DES FAMILLES INTACTES ET RECOMPOSEES COMPRENANT AU MOINS UN ENFANT DE MOINS DE 14 ANS SELON L'AGE DE LA FEMME (FREQUENCES PONDEREES)

Âge atteint de la	Famille re	Famille intacte	Total	
femme en 2005	Sans enfant en commun	Avec enfant en commun	rannine intacte	Total
20-24	1	3	4	4
25-29	16	6	13	12
30-34	17	18	24	23
35-39	36	31	29	30
40-44	24	27	20	21
45-49	6	12	7	8
50-54	0	2	2	2
55-59	0	0	0	0
Total	100	100	100	100
Âge moyen	36,7	38,5	36,5	36,7

Source: France – ERFI-GGS 2005 – pourcentages pondérés

1.5. Les femmes en familles recomposées avec enfant(s) commun(s) sont plus fréquemment sans emploi

Tout comme pour l'âge, la répartition des familles selon le type de famille (intacte ou recomposée) et selon la CSP de la femme montre peu de différences. Les femmes en familles intactes et recomposées sont le plus souvent employées.

Des différences s'observent toutefois si l'on tient compte de la composition des familles recomposées. Ainsi, si 21% des femmes qui n'ont pas d'enfant avec leur partenaire actuel exercent une profession intermédiaire (26% des femmes en famille intacte), cette proportion baisse à 16% lorsqu'il y a présence d'un enfant commun. Cet écart se retrouve par ailleurs chez les femmes sans emploi, puisque 27% des femmes ayant un enfant avec leur partenaire actuel déclarent ne pas travailler contre 16% des femmes sans enfant commun, et 18% des femmes de familles intactes. De plus, les femmes cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure sont moins fréquemment présentées dans les familles recomposées avec enfant commun (2%) respectivement aux familles recomposées sans enfant commun et intactes (8%).

On peut voir dans ces différences des significations possibles associées au fondement du nouveau couple, et aux valeurs associées à l'enfant en fonction de la CSP de la femme. Les femmes, en ménage recomposée, moins impliquées dans la sphère professionnelle envisagent peut-être plus facilement (et rapidement) une (nouvelle) parentalité avec leur conjoint actuel, et de se cesser leur activité pour s'occuper de son enfant et de son foyer.

Catéronia accia modernia malla	Famille re	composée		
Catégorie socio-professionnelle de la femme	Sans enfant en commun	Avec enfant en commun	Famille intacte	Total
Agricultrices	1	0	1	1
Artisans, commerçantes et chef d'entreprise	5	3	2	3
Cadres et professions intellectuelles	_		_	_
supérieures	8	2	8	8
Professions intermédiaires	21	16	26	25
Employée	39	38	37	37
Ouvrières	11	13	7	8
Retraitées	0	0	0	0
Autres personnes sans activité professionnelle	16	27	18	19
Total	100	100	100	100

TABLEAU 4 : REPARTITION DES FAMILLES INTACTES ET RECOMPOSEES COMPRENANT AU MOINS UN ENFANT MOINS DE 14 ANS SELON LA CSP DE LA FEMME (FREQUENCES PONDEREES)

Source: France - ERFI-GGS 2005 - pourcentages pondérés

2. L'engagement du beau-parent dans les activités en lien avec les enfants

2.1. Une répartition des tâches peu différentes selon le type de famille

Comme l'avais déjà constaté Domingo (2009), on observe peu de différences dans la répartition des tâches en fonction du type de familles (intactes ou recomposées : enfant(s) commun(s) ou non) (Tableau 5). D'une manière générale, les femmes s'occupent toujours le plus fréquemment d'habiller les enfants (59% familles intactes contre 53% familles recomposées) et de rester à la maison quand les enfants sont malades (71% contre 54%), même si dans les familles recomposées sans enfant commun, les femmes sont un peu moins souvent astreintes à ces tâches (49%). Rapoport et Le Bourdais (2001) et Domingo (2009) relèvent toutefois qui ces légères différences tiennent davantage à l'âge du plus jeune des enfants qu'au type de famille.

Le temps du jeu est partagé majoritairement par les deux conjoints quel que soit le type de familles (66% intactes contre 64% recomposées).

Si dans les familles intactes la mise au lit se fait aussi le plus souvent par les deux conjoints (50%), dans les familles recomposées cette situation est moins marquée (41%). Ceci d'autant plus lorsqu'il n'y a pas d'enfant commun (36%), sans doute une fois encore en raison de l'âge des enfants.

Si dans les familles intactes l'aide aux devoirs et les transports vers diverses activités (école, sport, etc.) sont assurés majoritairement par les femmes (respectivement 55% et 50%), les femmes sont un peu moins souvent chargées de cette tâche dans les familles recomposées (respectivement, 41% et 42%), surtout lorsqu'il n'y a pas d'enfant(s) commun(s). Cet écart s'explique vraisemblablement une nouvelle fois par un âge plus élevé de ces enfants et donc du fait qu'ils aient déjà acquis une plus autonomie (confirmé avec le pourcentage « autres », respectivement : 14% et 24 %).

TABLEAU 5 : REPARTITION DES FAMILLES INTACTES ET RECOMPOSEES COMPRENANT AU MOINS UN ENFANT DE 14 ANS OU MOINS SELON LA REPARTITION DES TACHES FAMILIALES, ERFI 2005 (FREQUENCES PONDEREES)

		Famille recomposée		Familla		
		avec enfant commun	sans enfant	Ensemble	Famille intacte	Total
	1. femme	55%	49%	53%	59%	59%
	2. homme	2%	0%	1%	2%	2%
Habiller les enfants	3. les deux	30%	20%	26%	21%	21%
	4. autres	12%	31%	20%	18%	18%
	1. femme	38%	36%	37%	42%	42%
Mettre les enfants au	2. homme	10%	7%	9%	6%	6%
lit	3. les deux	44%	36%	41%	50%	49%
	4. autres	9%	22%	14%	1%	2%
5	1. femme	57%	49%	54%	71%	69%
Rester à la maison	2. homme	9%	10%	10%	7%	8%
quand les enfants sont malade	3. les deux	29%	28%	29%	21%	22%
marade	4. autres	4%	13%	7%	1%	2%
	1. femme	17%	18%	17%	25%	24%
Jouer avec les enfants	2. homme	15%	11%	13%	9%	9%
participer à leurs loisirs	3. les deux	65%	63%	64%	66%	66%
	4. autres	4%	8%	5%	0%	1%
	1. femme	43%	38%	41%	55%	54%
aider les enfants à faire leurs devoirs	2. homme	12%	9%	11%	9%	10%
	3. les deux	39%	38%	39%	34%	35%
	4. autres	6%	14%	9%	1%	2%
	1. femme	45%	38%	42%	50%	49%
transport des enfants à	2. homme	9%	9%	9%	10%	10%
l'ecole ou à la crêche	3. les deux	38%	30%	35%	39%	39%
	4. autres	9%	24%	14%	1%	3%

2.2. Analyse des correspondances et analyse toutes choses égales par ailleurs de la participation aux activités en lien avec les enfants

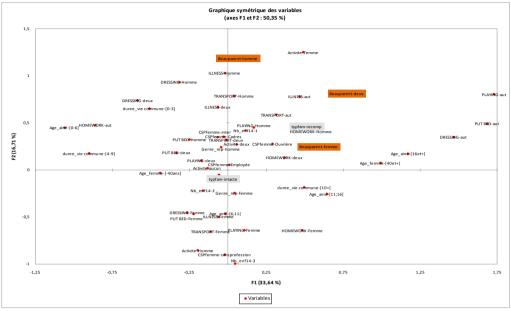
Après avoir observé séparément la répartition des tâches familiales au sein des familles intactes et recomposées (avec et sans enfant commun), nous avons tenté ensuite de distinguer à partir d'une ACM des profils de l'engagement du beau-parent en prenant en compte les caractéristiques socio-démographiques de la femme, de l'homme (âge, CSP, niveau d'études) et des caractéristiques sur le ménage (durée de vie commune, nombre d'enfants présents, âge de l'aîné(e)). Il s'agit d'analyser l'ACM par le prisme du type de famille (intacte ou recomposée) et selon les sous groupes de familles recomposées (deux beaux-parents, un seul beau-parent homme, un seul beau-parent femme).

Ainsi, la différence existante dans la participation aux activités en lien avec les enfants, entre les familles intactes et les familles recomposées, repose sur la qualité du principal participant. En effet, dans les familles intactes, ce sont principalement la femme ou les deux qui participent aux activités, tandis que dans les familles recomposées c'est plus fréquemment les deux ou d'autres personnes (souvent autres enfants du ménage).

La distinction selon le type de famille recomposée met en évidence le fait que c'est la structure de famille où le seul beau-parent est une femme qui se rapproche le plus en termes de comportement de la famille intacte. Pour les familles recomposées avec deux beaux-parents la

participation aux taches se fait le plus souvent par les autres enfants plus âgés, tandis que quand le seul beau-parent est un homme, c'est plus fréquemment lui.





À partir de régressions logistiques (voir note méthodologique en annexe) nous allons maintenant mesurer toutes choses égales par ailleurs l'engagement du beau-parent en prenant en compte des variables propres aux individus (âge, CSP), mais aussi au ménage (nombre d'enfants, âge de l'ainé(e), durée de vie commune) sur l'engagement du beau-parent dans les activités en lien avec les enfants. L'analyse se fera par le prisme de la variable type de famille selon deux cas :

- famille intacte versus famille recomposée sans enfant en commun et famille recomposée avec enfant(s) en commun.
- famille intacte versus le seul beau-parent est un homme, le seul beau-parent est une femme, il y a deux beaux-parents.

À chaque fois, nous aurons quatre modèles selon que le principal participant aux taches soit : l'homme, la femme, les deux ou une autre personne. Les résultats seront présentés de la manière suivante : (niveau de significativité : * p < 0.05, ** p < 0.01, *** p < 0.001 et valeur de l'odds ratio).

La participation aux taches principalement par l'homme est significativement plus importante dans les familles recomposées avec enfant(s) en commun pour la mise au lit (*; 2,42) et jouer avec les enfants (*; 1,86). En revanche, quand il s'agit de garder les enfants malades, il est significativement moins fréquent que ce soit principalement la femme dans les familles recomposées avec enfant en commun (***; 0,56) et sans enfant en commun (**; 0,49). Le partage des taches est plus fréquent dans les familles recomposées avec enfant en commun; pour l'habillage des enfants (***; 2,84), la garde d'enfants malades (***; 2,54) et l'aide aux devoirs (*; 1,65). La réalisation des taches par d'autres personnes est significativement plus élevée dans les familles recomposées sans enfant en commun, pour

l'habillage des enfants (***; 3,80) et la mise au lit (***; 6,70), tandis qu'elle est moins fréquente pour les familles recomposées avec enfant en commun pour la mise au lit (***; 0,40) et la garde d'enfants malades (**; 0,35).

Ainsi, de manière générale, on observe que les familles recomposées ne reproduisent pas forcement le schéma observé dans les familles intactes où la femme est souvent la principale participante aux activités en lien avec les enfants. Au contraire, dans les familles recomposées avec enfant en commun c'est plus fréquemment l'homme ou les deux, tandis que pour les familles recomposées sans enfant en commun c'est plus fréquemment une autre personne.

L'observation par le prisme famille intacte versus le seul beau-parent est un homme, le seul beau-parent est une femme, il y a deux beaux-parents, montre aussi des différences. Dans les familles recomposées où le seul beau-parent est un homme, la participation principale de celui-ci aux activités en lien avec les enfants est significativement plus fréquente pour la mise au lit (*; 3,12) et la garde d'enfants malades (**; 3,51). En outre, dans la même configuration familiale, la participation principale de la femme est significativement plus faible pour l'habillage des enfants (***; 0,37), la mise au lit (*; 0,42), la garde d'enfants malades (***; 0,18) et l'aide aux devoirs (*; 0,43) et le transport des enfants (**; 0,37). Toujours dans le cas où le seul beau-parent est un homme, on observe que s'il n'est pas le principal participant, c'est le partage des taches qui prévaut; pour l'habillage des enfants (***; 4,19), la mise au lit (*, 2,03), la garde d'enfants malades (***; 4,09) ou le transport des enfants (**, 2,30). Pour compléter ces résultats, on notera que pour la garde d'enfants malades, quand le seul beau-parent est une femme, là aussi la participation des deux est plus fréquente (**; 1,78) et que pour l'aide aux devoirs, la participation des deux est plus fréquente quand le seul beau-parent est une femme (***; 1,75) ou dans le cas de deux beaux-parents (*; 2,92).

Là encore, ces résultats mettent en exergue une participation plus fréquente des hommes aux activités en lien avec les enfants, notamment dans les familles recomposées dont le seul beau-parent est un homme.

3. Le climat familial

3.1. Une répartition des tâches familiales majoritairement satisfaisantes

Lorsqu'on observe la satisfaction déclarée par les femmes et les hommes sur la répartition des tâches familiales en fonction du type de familles auxquels ils appartiennent, on observe que neuf hommes sur dix (92%) se déclarent satisfaits de cette répartition contre un peu moins de huit femmes sur dix (77%). Autrement dit, les hommes se déclarent plus souvent satisfaits de la répartition des tâches familiales que les femmes, quel que soit le type de familles.

Les hommes des familles recomposées sans enfant commun et des familles intactes sont le plus souvent satisfaits : respectivement 100% et 92% contre 88% des hommes en famille recomposée avec enfant commun. Les femmes les plus satisfaites de la répartition des tâches au sein de leur foyer se retrouvent parmi les familles recomposées sans enfant commun (80%), dans les familles intactes (76%) suivie de près par les familles recomposées avec enfant(s) commun(s) (76%).

Le fait que les personnes les plus satisfaites dans la répartition des tâches se retrouvent dans les familles recomposées sans enfant laisse penser qu'il peut être plus facile de gérer et de rationnaliser son implication familiale – et également vraisemblablement ses attentes vis-à-vis de son partenaire - en dehors de la présence d'un enfant commun.

En ce qui concerne les désaccords sur l'éducation des enfants, ils sont plus fréquents dans les familles recomposées (37%) que dans les familles intactes (30%) et plus fréquents quand le déclarant est une femme (37% contre 23%). Le passé éducatif, non commun entre le beau-parent

est plus difficile à gérer, est cela est d'autant plus prégnant que le déclarant est une femme, notamment du fait que c'est elle qui s'implique plus fréquemment dans l'éducation des enfants.

Les disparités par rapport au désir d'enfants, sont plus fréquentes dans les familles recomposées sans enfant commun quand le déclarant est une femme.

Quand on s'intéresse à la relation de couple, là encore les différences observées sont plus fréquentes dans les familles recomposées et plus précisément pour les femmes qui n'ont pas d'enfant commun (41%). En revanche, ce sont elles aussi qui ont plus fréquemment l'intention de se séparer (26%).

TABLEAU 6 : REPARTITION DES REPONSES AUX VARIABLES DU CLIMAT FAMILIAL AU SEIN DES FAMILLES COMPRENANT AU MOINS UN ENFANT DE MOINS DE 14 ANS SELON LE TYPE DE FAMILLE (FREQUENCES PONDEREES)

	Famille recomposée			Famille	
	avec enfant commun	sans enfant commun	Ensemble	intacte	Ensemble
% Satisfait de la répartition des tâches					
Répondant Homme	88	100	93	92	92
Répondant Femme	76	80	78	77	77
Ensemble	82	89	85	84	84
% désaccord / éducation des enfants					
Répondant Homme	21	31	25	23	24
Répondant Femme	53	47	50	37	38
Ensemble	36	39	37	30	31
% désaccord / désir d'enfants					
Répondant Homme	16	16	16	12	13
Répondant Femme	12	33	20	12	13
Ensemble	14	24	18	12	13
% très satisfait de leurs relations					
Répondant Homme	23	27	25	37	36
Répondant Femme	27	41	33	36	36
Ensemble	25	34	29	37	36
% ayant l'intention de se séparer					
Répondant Homme	11	13	12	8	8
Répondant Femme	25	26	25	14	15
Ensemble	19	21	20	11	12
Effectifs non pondérés					
Répondant Homme	71	41	112	955	1067
Répondant Femme	70	46	116	1136	1252
Ensemble	141	87	228	2091	2319

3.2. Analyse des correspondances et analyse toutes choses égales par ailleurs du climat familial

Le climat familial a été appréhendé à partir des informations collectées sur les désaccords des personnes au regard de l'éducation des enfants et du désir d'enfant et concernant la satisfaction par rapport à la répartition des taches et à la relation du couple. À partir de régressions logistiques (voir note méthodologique en annexe), nous allons maintenant mesurer plus précisément l'influence des variables propres aux individus (âge, CSP), mais aussi au

ménage (nombre d'enfants, âge de l'ainé(e), durée de vie commune) sur le climat familial. L'analyse se fera par le prisme de la variable variable type de famille : famille intacte versus famille recomposée sans enfant en commun et famille recomposée avec enfant(s) en commun.

L'ensemble des régressions logistiques montre peu de différence significative selon le type de famille, mais celles-ci confortent les résultats précédents. Ainsi, les familles sans enfant en commun sont plus fréquemment satisfait de la répartition des taches, toutes choses égales par ailleurs (* ; 1,74) et plus fréquemment en désaccord sur le désir d'enfant (* ; 1,75). Si on s'intéresse aux autres variables, on observe des différences significatives. Ainsi, quand le répondant est un homme (***; 1,95), qu'il n'y a qu'un seul enfant de moins de 14 ans (*; 1,25), la satisfaction de la répartition des taches est plus élevée. Les désaccords au sujet de l'éducation des enfants sont moins fréquents quand le répondant est un homme (***; 0,46), l'ainé a moins de 6 ans (***; 0.59), la femme à moins de 40 ans (*; 0.51) et quand il n'y a qu'un seul enfant de moins de 14 ans (***; 0.75). Les désaccords au sujet du désir d'enfant(s) sont moins fréquents lorsque la femme a plus de 40 ans (* ; 0,56), l'ainé à moins de 6 ans (* ; 0.60), et que la femme est sans profession (**; 0.56). C'est la précarité qui influence le plus la relation de couple. Ainsi, la satisfaction de la relation de couple est plus faible quand la femme est de CSP ouvrière (***; 0.63) et lorsque aucun des deux ne travaille (***; 0.49). Enfin, l'intention de se séparer est plus fréquente quand la femme à 40 ans ou plus (** ; 1,54) et moins fréquente quand le répondant est un homme (***; 0,46).

4. Discussion

De manière générale, les déterminants de l'engagement du beau-parent ne sont pas significativement différents de celui du parent biologique.

Certes, nous observons quelques fluctuations, mais résiduelles. En fait, quel que soit le statut des parents (beau-parent ou parent biologique) les disparités de l'engagement dans les activités en lien avec les enfants ou celles du ménage sont à chercher dans le genre (les femmes participent plus fréquemment à toutes les activités), l'âge et la CSP de la femme (plus la femme est jeune, et de CSP peu élevée, et plus la participation est importante).

Concernant le climat familial, on observe que les différences sont rarement significatives selon le type de famille (intacte ou recomposée avec ou sans enfant en commun). Ainsi, les différences les plus importantes sont le fait des familles recomposées sans enfant en commun. Les différences observées tiennent beaucoup au genre. Ainsi, de manière générale, quand le répondant est un homme, le niveau de satisfaction est plus élevée et les désaccords moins fréquents. Ce sont les variables de durée ou de calendrier qui sont ensuite les plus significatives (âge de l'aînée, durée de vie commune, âge de la femme) suivi de la variable CSP de la femme pour tout ce qui concerne la relation du couple et son avenir.

La manière dont les parents assument leur responsabilité éducative et le bien-être de leurs enfants est liée aussi à leur responsabilité économique.

Dans des analyses futures, nous prévoyons ainsi d'approfondir nos analyses sur l'engagement parental, notamment au sein des familles recomposées, à la lumière des stratégies que les parents et beaux-parents peuvent mettre en place pour répondre à la fois aux exigences de leur travail et aux aspirations qu'ils entretiennent à l'égard de leur vie personnelle et familiale. Nous nous attarderons en particulier à la manière dont ses familles font face à la difficulté de concilier famille-travail (modes de garde, implication d'un tiers, etc.) et les spécificités propres aux familles recomposées (gestion des visites chez le parent non gardien, des visites de l'enfant vivant hors foyer, etc.). Une analyse temporelle des différentes implications parentales (dans et/ou hors foyer), domestiques et économiques et leurs effets sur la vie des familles (condition de bien-être, désir d'agrandir la famille, etc.) devrait ainsi être envisagée.

BIBLIOGRAPHIE

- AMBERT A-M (1986), «Being a Stepparent: Live-In and Visiting Stepchildren», *Journal of Marriage and the Family*, vol. 58, pp. 795-804.
- ARCHAMBAULT P. (2007), Les enfants de familles désunies en France, Paris, Ined, coll. « Les cahiers de l'Ined », 158.
- BARRE C. (2003), «1,6 million d'enfants vivent dans une famille recomposée », *Insee première*, 901.
- Breton D. et Prioux F. (2010), « Observer la situation et l'histoire familiale des enfants », dans *Portraits de famille*, grandes enquêtes, INED, pp. 143-164.
- BROUSSE C. (1999), « La répartition du travail domestique entre conjoints : permanences et évolution de 1986 à 1999 », *France Portrait social*, Insee, pp. 135-151.
- BRUGEILLES C. et SEBILLE P. (2009), « La participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants. L'influence des rapports sociaux de sexe entre les parents et entre les générations », *Politiques sociales et familiales*, n° 95, pp. 19-32.
- CADOLLE S. (2001), « Charges éducatives et rôle central des femmes dans les familles recomposées », *Cahiers du Genre*, n° 30, pp. 27-52.
- CADOLLE S. et THERY I. (2003), « Entraides et Solidarités dans les constellations familiales recomposées », rapport de recherche de la Mission de la Recherche pour la CNAF.
- CADOLLE S. (2007), « Allons-nous vers une pluriparentalité ? L'exemple des configurations familiales recomposées », Recherches familiales. La filiation recomposée : origines biologiques, parenté et parentalité, n° 4, pp. 13-24.
- CHERLIN AJ and FURSTENBERG FF (1994), «Stepfamilies in the United States: a reconsideration», *Annual review of Sociology*, 20, pp. 359-381.
- DEVREUX A.-M. (2004), Autorité parentale et parentalité. Droits des pères et obligations des mères?, Dialogue, 168, 57-68.
- DOMINGO P. (2009), « Le quotidien des familles recomposées », *Politiques sociales et familiales*, n° 96, pp. 96-104.
- ERLANGSEN A. and ANDERSSON G. (2001), « The relative stability of remarriages. A cohort approach using vital statistics », MPIDR working paper, WP 2001-03
- GRANGER M, DESROCHERS-BOUDREAU L., LAROCHE R. et R. CLOUTIER (1990), «La qualité relationnelle dans la famille recomposée : perspectives du parent de l'enfant », *Service social*, vol. 39, n° 3, pp. 50-63.
- LINCOT L. (2006), Étude des relations familiales et intergénérationnelles. Dictionnaire des codes, Paris, Ined/Insee.
- MARCIL-GRATTON N. (1998), Grandir avec papa et maman? Les trajectoires familiales complexes des enfants canadiens, Statistique Canada, n° de catalogue 89-566-XIF
- PARENT C., BEAUDRY M. et GODBOUT E. (2007), « Les pièges de la recomposition familiale : mieux les comprendre pour mieux les déjouer », dans G. Bergonnier-Dupuy et M. Robin (dir.), Couple conjugal, couple parental : vers de nouveaux modèles, Paris, Érès, pp. 177-192.

- REGNIER-LOILIER et HIRON C. (2010), «Évolution de la répartition des tâches domestiques après l'arrivée d'un enfant », *Politiques sociales et familiales*, n° 99, pp. 5-25.
- RAPOPORT B. et LE BOURDAIS C (2001), « Temps parental et formes familiales », *Revue Loisir* et Société, vol. 24, n° 2, pp. 585-617.
- SENAT, (2009), Étude de législation comparée n° 196 avril 2009 Le statut du beau-parent; http://www.senat.fr/lc/lc196/lc1960.html (consulté en avril 2010).
- SOLIS-PONTON L. (dir.) (2002), La parentalité, défi pour le 3ème millénaire, Paris, PUF.
- THERY I. (1993), Le démariage. Justice et vie privée, Paris, Odile Jacob.
- THEVENOT A. (2005), « Filiation paternelle et recomposition familiale » dans Steichen R. (dir), *Fonctions paternelles et choix du patronyme*, Louvain-la-Neuve : Bruylant-Academia, pp. 155-163.
- VANDERSCHELDEN M. (2006), «Les ruptures d'unions: plus fréquentes mais pas plus précoces », *Insee Première*, 1107.
- VERSINI D. (2006), «L'enfant au cœur des nouvelles parentalités », rapport annuel de la Défenseure des enfants.
- VILLENEUVE-GOKALP C. (1999), «La double famille des enfants de parents séparés », *Population*, 54 (1), p9-35.

ANNEXE

Note sur la réalisation des régressions logistiques

Les niveaux de significativité retenus sont les suivants : * p < 0,05, ** p< 0,01, *** p< 0,001.

Les variables explicatives retenues sont les suivantes:

Variable	Modalités	Effectifs	%
Age de l'ainé	[18+[20	25,6
	[11-15[19	24,4
	[6-11[19	24,4
	[0-6[5	6,4
	[15-18[15	19,2
Age de la femme	40et+	22	28,2
	moins40	56	71,8
CSP de la femme	Employé	26	33,3
	Cadre	4	5,1
	Sans emploi	18	23,1
	Ouvrier	11	14,1
	Intermédiaire	19	24,4
Nombre d'enfants	2	31	39,7
	1	25	32,1
	3	22	28,2
Durée de vie commune	3 ans ou moins	35	44,9
	10 ans ou+	13	16,7
	4 à 9 ans	30	38,5
Sexe du répondant	Homme	44	56,4
•	Femme	34	43,6
Personnes en activité	Homme seul	22	28,2
	Les deux	46	59,0
	Femme seule	10	12,8

Nous avons mesuré pour chaque activité, la probabilité toutes choses égales par ailleurs pour le beau parent d'y participer. Les activités étudiées concernent deux dimensions soit en lien avec les enfants soit en lien avec le ménage :

- En lien avec les enfants : Habiller le(s) enfant(s), Mettre au lit le(s) enfant(s), Garder le(s) enfant(s)
malade(s), Jouer avec le(s) enfant(s), Aider le(s) enfant(s) pour les devoirs, Emmener le(s) enfant(s)